

enseignait le droit à Montréal et ne connaît absolument rien de la production des céréales. Pourtant, après consultation avec les autorités en la matière et ses conseillers, il décidait le 2 juin 1968 de ce qui convenait le mieux au Canada et il peut décider entièrement du sort réservé au pays. La loi sur les paiements anticipés est un exemple que je porterai au compte rendu de la Chambre des communes.

Examinons les paroles et les citations du maître. Le 2 juin 1968 il ordonnait à Winnipeg que les paiements anticipés soient doublés et que les remboursements réduits. Il faisait cette déclaration avant même que le ministre actuel soit élu, encore moins désigné comme ministre chargé de la Commission du blé. Ce ministre voudrait faire croire à la population de l'Ouest du Canada qu'il est le seul porte-parole autorisé de la Commission canadienne du blé et qu'il a tenu compte du rapport Menzies sur la commercialisation du blé. Il tente de nous faire croire qu'il en suit les recommandations depuis octobre 1968, et que, de fait, il a doublé le montant des avances.

Aujourd'hui, avant 6 heures, il nous a dit qu'il se faisait du bon travail, qui avait aidé les cultivateurs à traverser une période pénible. En réalité, a-t-il dit, ce fut la pire période de mise en marché dans les annales canadiennes de l'industrie des céréales. Qu'on me permette de lire, toutefois, le conseil qu'il a reçu de l'opposition, le 28 octobre 1968, après la présentation d'un projet de loi prévoyant les avances d'aujourd'hui, soit le bill C-113. Je répète: 113, car ce fut peut-être un numéro fatidique, vu que le projet de loi n'a pas survécu longtemps. J'ai souligné que le premier ministre avait énoncé cette politique à Winnipeg et que cet homme qu'on a choisi et qui vient de Saskatoon a laissé entendre qu'il l'avait suivie même s'il n'était pas le ministre chargé de la Commission du blé lors de la mise en œuvre de cette politique.

Comme en fait foi le compte rendu du 28 octobre 1968 à la page 2123, le ministre avait été averti de ce qui se produirait. J'avais alors déclaré:

Pour en revenir précisément au bill C-113, je rappellerai que le 4 octobre dernier, donc il y a assez longtemps, j'ai trouvé certaines choses à redire de cette mesure. Je ne resterais néanmoins pas inflexible ou lié à la position que j'ai adoptée à l'étape de la résolution. Le 4 octobre, le ministre et moi-même avons eu une petite discussion à propos de la disponibilité des paiements anticipés et de la capacité du cultivateur à rembourser ces avances d'argent. J'appelle toujours cela des avances d'argent, car c'est l'expression communément employée dans l'Ouest canadien, mais il s'agit en réalité de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

Jusqu'à maintenant, on interprétait la loi ainsi: un cultivateur touchait 50c. du dollar par boisseau de blé livré et l'autre demi-dollar servait à rembourser les paiements anticipés consentis en vertu de la mesure. Le 4 octobre, le ministre d'État qui, en réalité est secrétaire parlementaire honoraire du ministre du Commerce (M. Pepin) a dit qu'aux termes du projet de loi, les cultivateurs recevraient une avance en espèces de \$1 le boisseau et que le remboursement resterait fixé au taux de 50 p. 100 de ce montant. Le ministre me reprendra si j'ai mal interprété ses observations mais, selon lui les cultivateurs rembourseraient au même taux de 50 p. 100 le boisseau de blé livré en vertu de leur contingent. Je ne parviens pas à comprendre, comme d'ailleurs d'autres membres de l'opposition, comment par ce système le cultivateur parviendrait à rembourser complètement en un an l'avance en espèces surtout si le contingent reste fixé à six boisseaux l'acre.

Monsieur l'Orateur, l'expérience a prouvé que moi et d'autres orateurs de l'opposition avons raison de dire que

[M. Horner.]

les cultivateurs n'avaient aucun moyen de remettre les sommes versées par anticipation s'ils obtenaient tout ce qu'on leur offrait. Finalement, vous, monsieur l'Orateur, ou tout autre député pourriez demander pourquoi accepter ce qu'on ne peut remettre? J'ai parlé de la date à laquelle le premier ministre a fait les premiers commentaires à ce sujet. Dans son discours à Winnipeg sur les paiements anticipés, il a dit que des prêts sans intérêt sur le blé entreposé à la ferme doubleraient, de \$3,000 à \$6,000, et que le taux de paiement serait réduit. Il a prononcé ce discours le 2 juin 1968 avant les élections du 25 juin. Il est évident à tous ceux qui peuvent m'entendre que par ces paroles, le premier ministre cherchait uniquement à gagner les agriculteurs de l'Ouest à voter pour le parti libéral.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'ont-ils fait?

**M. Horner:** Le député de Winnipeg-Nord-Centre pose la question: «Ne l'ont-ils pas fait?»

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'ai dit: «L'ont-ils fait?»

**M. Horner:** Pardon, j'avais mal entendu. Je dirais que 75 p. 100 d'entre eux ne l'ont pas fait et que les autres 25 p. 100 regrettent l'avoir fait.

**Une voix:** C'est faux!

• (9.30 p.m.)

**M. Horner:** On vient de dire de l'autre côté de la Chambre que c'est faux. Je voudrais l'entendre dire un peu plus fort.

**L'hon. M. Lang:** C'est une demi-vérité, comme vous en avez l'habitude.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Horner:** Eh bien, monsieur l'Orateur, le ministre lui-même, ce grand homme qui a quitté la ferme à l'âge de 18 ans pour étudier le droit en promettant à son père de ne jamais revenir, est devenu le grand conseiller en agriculture au Canada. Il dit que ma déclaration est à moitié vraie. En le regardant d'ici aujourd'hui, je puis dire qu'il ne s'est rasé qu'à demi ce matin, parce qu'il n'a regardé qu'à demi dans le miroir et qu'il ne s'est vu qu'à moitié peut-être, car ce que j'ai dit est absolument vrai. Il n'y a pas un agriculteur de l'Ouest du Canada qui aujourd'hui n'espère et ne souhaite le déclenchement immédiat d'élections pour faire une mise au point et prouver qu'il n'a jamais voté en faveur de ce gouvernement. Il n'y a pas un député de l'autre côté de la Chambre qui puisse le nier.

Je remarque que le ministre est bien silencieux à cet égard. Le leader du parti libéral à la Chambre est ici en ce moment, mais il ne dit rien; il ne dit pas que les cultivateurs de la Saskatchewan voudront voter pour le gouvernement actuel. Pas un mot de l'autre côté de la Chambre—silence complet. Même les questionneurs se sont tus. Je me demande pourquoi. Je me creuse la cervelle pour savoir pourquoi. Puis j'en viens à la conclusion que c'est peut-être parce que quatre élections complémentaires doivent avoir lieu avant le 31 mai, qu'un siège est libre en Saskatchewan, pour lequel il n'y aura